

De: Fédération Française de Voile <cca@ffvoile.fr>
Envoyé: jeudi 30 septembre 2021 19:02
À: Cécile VENUAT
Objet: Rappel Général Octobre 2021

Toutes les infos de la FFVoile à destination des arbitres et des commissaires aux résultats
Si vous ne visualisez pas cet email, [ouvrez-le dans votre navigateur](#)



LE RAPPEL GENERAL

Bulletin d'information officiel des arbitres et des commissaires
de régates de la FFVoile



MODIFICATION DU REGLEMENT DES DIPLOMES

Le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile présentait un manque au niveau de la Fiche référentielle de la qualification de Directeur de Course (DC). Il a donc été créé la qualification « **Directeur de Course FFVoile** » attestant des compétences visant à garantir la bonne conduite sportive de la compétition et à coordonner les différentes zones de course, dans le cadre des compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile.

De plus, la fonction **Comité de Course VRC « CCRC »** ne pouvait être délivrée que par les présidents de clubs. Cette situation entraînait l'impossibilité de désigner l'arbitre CCRC sur une épreuve dans un autre club que celui qui lui a délivré la fonction.

Une modification de la fiche référentielle descriptive de la fonction « Comité de Course VRC » a donc été faite avec :

- Possibilité de désignation étendue sur l'ensemble des compétitions de grades 5,
- Délivrance de la fonction CCRC par le président du club ou de la CRA, et responsabilité de la formation attribuée au président du club ou de la CRA,
- Duré de validité de la fonction portée à 1 an.

A gauche Nationale Extrême cordouan Chpt de France LD Wind et à droite Championnat de France MiniJi



A gauche Championnat de France 505 et à droite National Waszp

NOUVEAUX DOCUMENTS DISPONIBLES

Vous trouverez désormais en ligne les nouvelles directives et recommandations de la Commission Centrale d'Arbitrage sur notre espace arbitrage du site FFV, dans la partie CCA puis Règlements et Documents. Dans la rubrique Comptes-rendus de réunion, vous pourrez également télécharger le compte-rendu de la réunion de la Commission Centrale d'Arbitrage du 17 mai 2021.

[Cliquez ici pour accéder aux documents](#)

A gauche National J70 et à droite Mondial du Vent



A gauche Tour du Finistère et à droite Au large de Saint-Tropez

DISPOSITIONS PROPRIETAIRES ILCA/LASER

En 2020, l'Association Internationale de la Classe Laser (ILCA) n'a pas renouvelé le statut de constructeur agréé à Laser Performance. Laser Performance étant propriétaire du logo « starburst » et de la marque LASER, les « ex-Laser » sont renommés ILCA et le logo est modifié.

Pour que les licenciés de la FFVoile puissent continuer à régater quel que soit le support utilisé, les décisions suivantes ont été prises :

- La FFVoile et ses clubs se sont mis en conformité avec le droit commercial sur la dénomination des régates destinées aux bateaux de la classe ILCA (bateaux ayant une plaque de conformité World Sailing (WS) ou (ISAF), en renommant les séries admissibles en ILCA 4 (ex Laser 4.7), ILCA 6 (ex Laser Radial) et ILCA 7 (ex Laser standard), selon la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 21 juin 2021.
- La FFVoile a créé des codes bateau spécifiques pour permettre aux propriétaires de Laser vendus à partir du 1er janvier 2020 par Laser Performance sans plaque, de régater notamment en intersérie. Ces bateaux de la marque Laser auront un rating identique aux bateaux de la marque ILCA. Les codes bateau sont les suivants et sont utilisables par les clubs pour inscrire des compétitions au calendrier FFVoile :
 - Laser Std ==> LPS
 - Laser rad ==> LPR
 - Laser 4.7 ==> LP4

Ces dispositions permettront aux propriétaires de bateaux ILCA et de bateaux Laser de régater ensemble en intersérie sur la même régate.

Concrètement pour les clubs et les licenciés :

Pour les Bateaux achetés avant le 1er janvier 2020, tous les ILCA/Laser achetés avant 2020 peuvent régater sur toutes les régates ILCA, Laser ou intersérie.

Pour les bateaux achetés à partir du 1er janvier 2020

1. Le bateau possède la plaque de conformité World Sailing, il est conforme aux règles de classe ILCA reconnues par World Sailing. Pour ce qui est des voiles, mâts, ... le matériel doit avoir le bouton ILCA sur la voile, le marquage officiel de la classe pour être conforme (Cf. photos à gauche). Il peut naviguer sur toutes les régates ILCA ou intersérie.

2. Le bateau qui ne possède ni plaque World Sailing, ni bouton, ni marquage sur les espars, n'est pas conforme aux règles de classe ILCA (Cf. photo ci-dessous). Il peut naviguer uniquement sur les régates laser ou en intersérie.



**FORMATION CONTINUE
POUR LES ARBITRES NATIONAUX**

Nous avons le plaisir de vous annoncer les dates de la formation continue : **les 4 et 5 décembre 2021**.
 Nous vous remercions de nous indiquer votre souhait de participation à cette formation en complétant le formulaire suivant accessible [en cliquant ici](#).

A gauche Occitania Cup et à droite Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage





A gauche Coupe Internationale d'été et à droite National Vaurien

COMMUNIQUER AVEC NOUS

Pour toute les communications que vous avez à faire concernant l'arbitrage, privilégier notre mail cca@ffvoile.fr afin de vous garantir une réponse rapide.

Les destinataires de cet email générique sont Romain Gautier, Christophe Schenfeigel, Nathalie Péberel, Corinne Aulnette et Cécile Vénuat.

Pour rappel, la Commission Centrale d'arbitrage a deux invités permanents, Christophe Gaumont et Thierry Poirey.

A gauche Championnat de France Minimes et à droite Championnat de France Espoirs Glisse



INFOS PRATIQUES

NUMERO URGENCE CCA
01.40.60.37.58
RAPPEL

La Commission Centrale d'Arbitrage a mis en place depuis 2010 un numéro de téléphone d'urgence à disposition des arbitres.

Nous vous rappelons que vous devez contacter ce numéro de téléphone en cas :

- de déclenchement d'intervention extérieure au dispositif de sécurité propre à la compétition
- d'évacuation sanitaire ou médicale coordonnée par les moyens de l'Etat
- de blessure grave ou décès.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous conseillons d'enregistrer ce numéro de téléphone dans votre portable à « URGENCE CCA » pour l'avoir à disposition en cas de besoin.

Si vous tombez sur le répondeur de CCA urgence (renvoi sur un numéro de téléphone personnel d'un membre de la CCA), il est essentiel de laisser un message vocal en précisant votre nom et N° de portable, pour que nous puissions vous rappeler dans les meilleurs délais.

NOUVELLE PAGE FAQ ARBITRAGE

**NOUVEAUTES SUR L'ESPACE
ARBITRAGE ET LA CLE ARBITRE**

- [Avis de Course Type VRC et Windsurf](#)
- [Instruction type Windsurf](#)
- [Avenant Avis de Course Pass Sanitaire](#)
- [Recommandations mesures sanitaires pratique Voile Légère](#)
- [Formulaire de demande d'instruction](#)
- [Règles de Course à la Voile Windsurf Slalom](#)
- [Annexe VR Visibilité réduite](#)
- [Annexe UF Umpiring Fleet](#)
- [Formulation privilégiée Conclusions Décisions](#)
- [Mise à jour du tutoriel de la plateforme de remboursement Jenii](#)
- [Reponse Rapide TEAM RACING 2021-001](#)
- [Livre des cas World Sailing](#)
- [Intentions de réclamer](#)
- [Actions du comité de course sans instruction](#)
- [Convocations jury](#)
- [Décisions jury](#)

Une nouvelle page a été créée sur notre site internet concernant la foire aux questions que l'on peut avoir sur l'arbitrage, la formation, les aides financières, la VAE, les remboursements...

N'hésitez pas à y aller et à l'agrémenter en nous envoyant vos questionnements.

[En savoir plus](#)

- [Heure limite dépôt réclamation](#)
- [Transmission décisions jury résultats](#)
- [Récapitulatif infractions semi direct](#)
- [Actions du comité technique sans instruction](#)
- [Livret interprétations RCV 42 GBR](#)
- [Décision Appel 2021_01 Tour du Finistère](#)

DERNIERES PUBLICATIONS DE LA FFVOILE

[Relevé de décision du BE en date du 21 Juin 2021](#)

[Relevé de décision du BE en date du 19 Juillet 2021](#)

[Toutes les publications électroniques](#)

HOMMAGE

Terry James nous a quitté.

Terry était un comité de course national depuis 2016 fortement impliqué dans sa région, élu pour un premier mandat en 2009, réélu en 2013 puis en 2017 pour un troisième mandat au sein du CDV56.

Au nom de la Commission Centrale d'Arbitrage, nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



LA VIDEO DU MOIS



[Retrouvez toute l'actualité de la FFVoile sur](#)